

# Session Plénière du 19 avril 2018

#### Intervention de Stanislas de LA RUFFIE

# Rapport N° 18.02.01 sur « Faire Vivre une démocratie permanente en région Centre Val de Loire »

Monsieur le Président, Mmes chers Collègues,

Afin de donner des gages à vos partenaires écologistes et à leur leader incontesté, vous nous soumettez un rapport peu digeste quant au vocabulaire et aux formules utilisés, aux termes duquel, il est proposé d'accélérer le « dialogue citoyen ».

Nous notons au passage que si le mot « *citoyen* » est répété 271 fois dans ce rapport, sans les annexes, pas une seule fois vous ne fixez une définition claire et précise de la citoyenneté française. Cette notion est sans doute trop réductrice à vos yeux.

Exit donc la Démocratie Participative, voici maintenant la Démocratie Permanente!

Comme diraient certains artistes, avec une pointe d'ironie : « C'est du lourd! »

Pour tenter de justifier ce pléonasme de « *Démocratie permanente* », vous invoquez un diagnostic, partiellement erroné, et proposez de mauvaises solutions.





# 1°) Le diagnostic partiellement erroné

Vous partez d'un postulat selon lequel il y aurait une crise de confiance, à l'égard de notre système démocratique qualifié péjorativement de « légitimités d'hier ».

Ne pensez-vous pas que cette crise de confiance du citoyen à l'égard des élections, des institutions, s'exprime en réalité à l'encontre de la gauche et/ou de la social-démocratie et de ses technostructures ?

Et oui, les peuples se réveillent, partout en Europe, et décident souverainement de ne plus faire confiance aux élites de cette social-démocratie de gauche qui n'a jamais respecté ses promesses, et trahi tant de fois ses électeurs.

Un vent nouveau souffle en France et Europe (les récentes élections en Italie ou en Hongrie en sont le parfait exemple).

Les peuples ont décidé de reprendre leur destin en main.

Vous que vous appelez cela avec dédain le « populisme », nous appelons cela la démocratie.

Alors pour tenter de vous accrochez à vos derniers privilèges, vous avez institué cette démocratie participative, et tous ses dérivés tout autant ridicules qu'incongrus :

- Les cordées du territoire
- Les états généraux
- Les forums territoriaux 360°, qui nous donnent le tournis





Parallèlement, vous avez aussi parfois méprisé la démocratie représentative, celle issue de notre assemblée, en oubliant de lui soumettre des textes relevant de sa compétence.

#### Je pense :

- au « Plan 1.000.000 de formations... » qui nous a été communiqué in extrémis la veille de la dernière commission permanente, parce que nous en avons fait la demande
- au protocole d'accord avec l'Etat sur la gouvernance des Trains d'Equilibre des Territoires (TET), dont le texte n'a jamais été débattu

Mais revenons à la démocratie participative.

Vous le savez et avez pu le constater, toutes ces expérimentations dites « participatives », aux noms barbares et parfois grotesques (fabriks!), peinent à mobiliser les foules.

Si on déduit les élus locaux qui se sentent obligés de se mobiliser pour garnir les rangs de vos réunions participatives, seules quelques personnes (qui peuvent parfois se compter sur les doigts de la main) daignent se déplacer l

Le constat est identique sur le site internet initié par la Région :

#### Exemples flagrants:

- Sur les Etats généraux du numérique : 27 participants (alors même que nous sommes 1.800.000 électeurs dans la région) et 3 votes
- Sur les Etats généraux de la culture : 24 participants et 1 vote





Le CESER le concède lui-même, en constatant que « le grand public n'a participé que marginalement aux grands évènements régionaux comme ceux organisés autour de l'élaboration du SRADDET ».

Conscients de cette participation ridicule (alors qu'il s'agit d'une démocratie dite participative), vous envisagez pourtant d'aller plus loin encore.

### 2°) La mauvaise solution

La démocratie participative est morte, vive la démocratie permanente.

Cela pourrait être le résumé de ce rapport.

Qu'est-ce que la démocratie permanente ? c'est la démocratie participative à la puissance 10.

Outre « *l'information* », la « *consultation* », la « *concertation* », vous voulez y ajoutez désormais la « *co-construction* » et la « *codécision* » !

Et bientôt ce sera <u>la consternation</u>!

Quand on s'apercevra que le citoyen ne se mobilisera pas davantage pour ces « usines à gaz » prétendument démocratiques, qui éloignent encore plus nos concitoyens de la chose publique.

Je n'évoque même pas le risque d'illégalité que pourrait engendrer le principe de codécision que vous allez tenter de mettre en œuvre.





Je n'évoque pas davantage les réserves exprimées par le CESER qui retient poliment une « démarche compliquée », mais en réalité s'inquiète pour sa propre chapelle face à la multiplicité des corps intermédiaires qui seront consultés.

Mais soyez simples! Soyez pragmatiques! Allez à l'essentiel, plutôt que de nous noyer dans cet océan de concepts ineptes et peu attirants!

Vous insistez à juste titre sur le **principe d'égalité** qui doit régir notre démocratie locale, et dénoncez le « *Toujours Les Mêmes* ».

Oui, nous sommes d'accord avec vous : un homme (ou une femme) c'est une voix.

« One man, one vote » comme dirait les anglo-saxons

## Le référendum

Alors, si vous voulez réellement associer les citoyens à votre pouvoir décisionnel, ayez recours au référendum local, prévu par les articles L.1112-1 et suivants du CGCT, qui prévoient que vous pouvez soumettre à référendum tout projet de délibération relevant de la compétence régionale.

N'ayez pas peur!

Allez jusqu'au bout de votre réflexion. Osez le référendum!

#### **La Consultation**

Si vous êtes plus mitigés, et avez peur du choix majoritaire qui pourrait être pris par nos concitoyens, vous pouvez ne recueillir qu'un simple avis qui ne serait pas décisionnel mais simplement consultatif.

Dans ce cas, ayez recours à la procédure de consultation des électeurs, prévue aux l'articles L.1112-15 et suivants qui prévoient que les électeurs d'une collectivité peuvent être consultés sur les décisions que les autorités envisagent de prendre.

Cela n'engage à rien ce n'est qu'un avis.





## **La Consultation ouverte**

Mais si vous avez toujours peur du suffrage universel direct, et de ses choix, vous avez la possibilité de moduler le corps électoral, en procédant à une Consultation ouverte, prévue par l'article L.132-1 du Code des relations entre le public et l'administration, qui prévoit en substance, qu'une collectivité peut associer le public à la conception d'un projet ou d'un acte, en fixant les modalités de cette procédure, et en rendant publics les résultats.

Il y a eu un exemple récent et concret, la consultation par internet ou via des bulletins imprimés, organisée dans la nouvelle région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, qui a été ouverte aux personnes de plus de 15 ans habitant la région ou déclarant y avoir leur « attache », afin qu'il soit statué sur le nom de la nouvelle région, en l'occurrence « Occitanie ».

Cette consultation, qui n'a pas été initiée par de affreux populistes Magyars ou Romains, mais par votre amie, Madame DELGA, a été récemment validée par le Conseil d'Etat.

Vous voyez, on peut faire simple!

Alors encore une fois, Monsieur Président, arrêtons cette mascarade de démocratie dite participative ou permanente.

La démocratie, c'est le pouvoir du Peuple par le Peuple et pour le Peuple.

N'ayons pas peur du Peuple, de la vraie démocratie, du suffrage universel direct ou semi-direct, et des choix qui pourraient être faits par la majorité d'entre nous au nom de l'intérêt général, et non pas par quelques-uns qui ne défendront que des intérêts particuliers.

Osez le référendum, osez la consultation des électeurs!

